



Cadre réservé à l'administration

Dossier reçu le :

- Sport
- Culture
- Environnement
- Affaires scolaires
- Action sociale (caritatives, personnes âgées, CCAS)
- Animation de la vie sociale (vie des quartiers)
- Autres :

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2024

saison 2023/2024 pour les structures fonctionnant en année scolaire

NOM DE L'ASSOCIATION : _____

MONTANT DEMANDE : _____

Cochez la case correspondant à votre demande :

1ère demande

Renouvellement de demande

Votre demande concerne : une aide au fonctionnement un projet/une action

Le dossier de demande de subvention **devra être retourné complet impérativement le 15 décembre 2023 au plus tard** :

✓ **par voie postale à :**

Hôtel de Ville

BP 20317

Place du Martouret -43011 Le Puy-En-Velay CEDEX

✓ ou **par mail** à subventions.ville@lepuyenvelay.fr

LES PIECES OBLIGATOIRES

A COMPLETER

- Fiche n°1 : Présentation de votre association
- Fiche n°2 : Budget prévisionnel annuel de l'association et compte de résultat de l'année précédente (pour les associations sportives le budget correspond à la saison sportive, pour les autres le budget correspond à l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre)
- Fiche n°3: Provenance des adhérents
- Fiche n°4 : Attestation sur l'honneur
- Fiche n°5 : Engagement républicain dûment signé
- Fiche n°6 : Rapport d'activité de l'année écoulée

A JOINDRE

- un courrier de demande de subvention signé par le représentant légal de l'association
- les derniers statuts en vigueur si 1^{ère} demande et en cas de modification
- le dernier PV de l'AG ou conseil d'administration
- pour les associations qui perçoivent plus de 153 000€ d'aides publiques, le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes
- L'état de la trésorerie (livret-épargne, valeurs mobilières de placement...) justificatifs à l'appui
- Un RIB

LES PIECES SPECIFIQUES

→ Pour les demandes relatives à un projet ou à une action

- Fiche n°7 : Descriptif du projet ou de l'action et budget prévisionnel du projet ou de l'action

→ Pour les demandes des associations sportives

- Fiche n°8 : Calcul de la subvention. Cette fiche permet d'apprécier l'activité de votre association à travers 5 critères. Le fonctionnement de l'association est quantifié par un nombre de points afin de pouvoir calculer la subvention.
- Le programme des activités et grandes manifestations que vous souhaitez inscrire au calendrier fédéral

Vos données sont utilisées exclusivement en interne afin de gérer les subventions. Elles seront éliminées au terme d'un délai de 10 années. Seules les données des dossiers des années se terminant en 0 et 5 seront conservées à des fins historiques. Pour toute question sur vos données personnelles, vous pouvez contacter le DPO à l'adresse mail suivante : dpo@lepuyenvelay.fr

FICHE 1 – PRESENTATION DE VOTRE ASSOCIATION

(à compléter OBLIGATOIREMENT)

■ IDENTIFICATION

Nom de votre association :

.....
.....

Sigle de votre association :

Adresse de son siège social :

Numéro SIRET :

Numéro RNA :

Téléphone : Adresse Mail :

Adresse de correspondance, si différente :

Code postal : Commune :

Nom et prénom du représentant légal :

Fonction :

N° tél : Mail :

Date de création de l'association :

Objet statutaire de votre association :

Nom et prénom de la personne en charge du dossier (si différente du représentant légal) :

.....

N° tél : Mail :

Fonction :

■ FONCTIONNEMENT

Montant de la cotisation demandée aux adhérents :

Si vous avez plusieurs types de tarifs merci de joindre votre grille au dossier de subvention.

Nombre d'adhérents :

Quelles sont les activités principales de votre association ?

.....

Les activités sont-elles réservées aux seuls adhérents ? Oui Non

Si non, indiquez le nombre et le type de public touché :

Quels sont vos secteurs d'intervention (quartiers, territoire communal, agglomération) ?

.....
Votre association est-elle affiliée à une ou plusieurs fédérations ? Oui Non

Si oui lesquelles ?
-
-

Date de la dernière Assemblée Générale : -

Composition du bureau et du Conseil d'Administration :

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ADRESSE	TEL	ADRESSE MAIL

Disposez-vous de locaux permanents ? Oui - Non

Si oui, adresse

Êtes-vous propriétaire ? Oui Non

Êtes-vous locataire ? Oui Non

Êtes-vous logés dans des locaux municipaux ? Oui Non

Privatif

si oui, adresse

selon planning

Fréquence :

Lieu :

Autres prestations fournies par la ville du Puy-en-Velay à votre association :
-
-

Disposez-vous d'animateurs permanents salariés ? Oui Non

Si oui, indiquez :
Leur nombre :
Leur qualification :
Nature des emplois :

Nombre d'animateurs bénévoles :.....

■ RESSOURCES FINANCIERES

Si l'année précédente, vous avez été subventionné par l'une des collectivités publiques ci-dessous, veuillez indiquer le montant de la subvention et le pourcentage qu'elle représente par rapport à votre budget total.

	MONTANT	% BUDGET TOTAL
<i>Ville du Puy-en-Velay</i>		
<i>Communauté d'Agglomération</i>		
<i>Conseil Départemental</i>		
<i>Conseil Régional</i>		
<i>Autres</i>		

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ? Oui Non

FICHE 2 – BUDGET PREVISIONNEL ANNUEL DE L'ASSOCIATION ET LE COMPTE DE RESULTAT DE L'ANNEE ECOULEE

(à compléter OBLIGATOIREMENT)

Compte de résultat 2023 (ou saison 2022/2023) et prévisionnel 2024 (ou saison 2023/2024)

DEPENSES	Réalisé N-1	Prévu	RECETTES	Réalisé N-1	Prévu
60 ACHATS			70 PRODUITS		
Electricité-gaz			Prestations de services		
Eau			Adhésions/cotisations/licences		
Combustibles			Ventes		
Carburants			Produits des activités annexes		
Fournitures bureau/informatique					
Alimentation					
Petit matériel et équipement			74 SUBVENTIONS		
Produits d'entretien			Dont Commune		
Autres			Communauté d'Agglomération		
61 ACHATS SERVICES EXTERIEURS			Conseil Général		
Location matériel			Conseil Régional		
Location locaux			Etat		
Entretien et réparation			Fonds Européens		
Autres			Autres organismes publics		
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS			Organismes sociaux		
Intermédiaires et honoraires			Organismes privés		
Publicités/publications			Aides à l'emploi		
Déplacements/missions et réceptions			75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
Services bancaires			Dons		
Licences (part fédérales)			Emprunts		
Frais télécommunication			Autofinancement		
Autres					
63 IMPOTS ET TAXES					
Taxes sur les salaires			76 PRODUITS FINANCIERS		
Impôts					
SACEM			77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		
64 CHARGES DE PERSONNEL					
Salaires bruts			78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
Charges patronales					
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
66 CHARGES FINANCIERES					
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES					
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS					
SOUS TOTAL DES DEPENSES			SOUS TOTAL DES RECETTES		
86 Emplois des contributions volontaires en nature			87 Contributions volontaires en nature		
Personnel bénévole			Bénévolat		
Mise à disposition des biens et prestations			Dons en nature		
TOTAL DES DÉPENSES			TOTAL DES RECETTES		

MONTANT SOLLICITE AUPRÈS DE LA VILLE DU PUY EN VELAY AU TITRE DE L'ANNÉE 2024 (ou saison 2023 /2024):
.....€

FICHE 3 – PROVENANCE DES ADHERENTS

(à compléter OBLIGATOIREMENT)

Afin de connaître la provenance exacte de vos adhérents sur la Communauté d'agglomération, merci de compléter le tableau ci-après :

Communes	Associations sportives				Autres associations
	Nombre des licenciés - de 18 ans		Nombre de licenciés + de 18 ans		Nombre d'adhérents
	Pratique féminine	Pratique masculine	Pratique féminine	Pratique masculine	
Aiguilhe					
Allègre					
Arsac-en-Velay					
Bains					
Beaulieu					
Beaune-sur-Arzon					
Bellevue-la-Montagne					
Blanzac					
Blavozy					
Bonneval					
Borne					
Le Brignon					
Brives-Charensac					
Ceaux-d'Allègre					
Ceyssac					
Chadrac					
La Chaise-Dieu					
Chamalières-sur-Loire					
La Chapelle-Bertin					
La Chapelle-Geneste					
Chaspinhac					
Chaspuzac					
Chomelix					
Cistrières					
Connangles					
Coubon					
Craponne-sur-Arzon					
Cussac-sur-Loire					
Espaly-Saint-Marcel					
Félines					
Fix-saint-Geney					
Jullianges					
Laval-sur-Doulon					
Lavoûte-sur-loire					
Lissac					
Loudes					
Malrevers					
Malvières					
Mézères					
Monistrol d'Allier					

Monlet					
Le Monteil					
Le Pertuis					
Polignac					
Le Puy-en-Velay					
Roche-en-Régnier					
Rosières					
Saint-Christophe-sur-Dolaizon					
Saint-Étienne-Lardeyrol					
Saint-Geneyss-près-st-Paulien					
Saint-Georges-Lagricol					
Saint-Germain-Laprade					
Saint-Hostien					
Saint-Jean-d'Aubrigoux					
Saint-Jean-de-Nay					
Saint-Julien-d'Ance					
Saint-Paulien					
Saint Préjet d'Allier					
Saint-Pierre-du-Champ					
Saint-Privat-d'Allier					
Saint-Victor-sur-Arlanc					
Saint-Vidal					
Saint-Vincent					
Sanssac-l'Église					
Sembadel					
Solignac-sur-Loire					
Vals-près-le-Puy					
Vazeilles-Limandre					
Vergezac					
Vernassal					
Le Vernet					
Vorey-sur-Arzon					
Sous total					
Hors Agglomération					
TOTAL GENERAL					

FICHE 4 – ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(à compléter OBLIGATOIREMENT)

Je soussigné(e)....., Président(e)
de l'association....., certifie sur
l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande, et m'engage d'une part, à utiliser
l'aide financière allouée, conformément à sa destination prévisionnelle, et d'autre part, à mettre à disposition
ou à fournir, sur demande de la collectivité, toute pièce justificative d'utilisation de cette aide.

À, le

Nom : Prénom :

Signature Cachet

(signature et cachet obligatoires)

FICHE 5 – CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN

(à compléter OBLIGATOIREMENT)



CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIAIRE DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGREMENT DE L'ÉTAT

Décret no 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de
l'article 10-1 de la loi N° 2000-321

Du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain
Des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques
ou d'un agrément de l'Etat

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N°1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N°2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N°3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N°4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N°5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N°6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N°7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Lieu :

Le :

Nom, prénom et qualité du responsable légal de l'association

FICHE 6 – RAPPORT D'ACTIVITES 2023

(à compléter OBLIGATOIREMENT)

Veillez décrire précisément en quoi a consisté votre projet (ou vos actions) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Les objectifs de l'action ont-ils été atteints ? (si oui, précisez, si non pourquoi ?)

.....
.....

Pour chacun des indicateurs (quantitatifs et qualitatifs) définis dans le projet initial, y a-t-il eu un écart entre ce qui s'est passé et ce qui était prévu ?

Si oui, comment l'expliquez-vous ? :

.....
.....
.....
.....

Quel a été le nombre de personnes bénéficiaires et leur origine géographique?

.....
.....

Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre (vos) actions 2023?:

Dates :

.....
.....
.....

Facteurs favorables et/ou freins constatés, à la réalisation de l'action :

.....
.....

Perspectives :

.....
.....
.....

FICHE 7 – DESCRIPTIF DU PROJET

(à compléter uniquement pour les demandes liées à un projet ou une action)

Attention : dans le domaine culturel, 2 prestations gratuites vous seront demandées au titre de l'animation de la ville et dans le domaine de l'animation sociale (vie des quartiers, collectifs d'habitants...), la réalisation d'une manifestation ouverte à tout public.

■ DESCRIPTION DU PROJET OU DE L'ACTION

1^{ère} édition du projet

Reconduction du projet

Intitulé du projet :

Description détaillée du projet :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

■ PARTICIPANTS ET PUBLICS ATTENDUS

✓ Participants

Nombre :

Provenance géographique (commune, Agglo, département, région, national, international) :

.....

✓ Public (selon votre estimation)

Nombre :

Provenance géographique (commune, Agglo, département, région, national, international) :

.....

■ REPERCUSSIONS DE VOS ACTIVITES SUR LA VIE LOCALE

.....
.....
.....

LE BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET OU DE L'ACTION

DEPENSES	Prévu	RECETTES	Prévu
60 ACHATS		70 PRODUITS	
Electricité-gaz		Prestations de services	
Eau		Adhésions/cotisations/licences	
Combustibles		Ventes	
Carburants		Produits des activités annexes	
Fournitures bureau/informatique			
Alimentation			
Petit matériel et équipement		74 SUBVENTIONS	
Produits d'entretien		Dont Commune	
Autres		Communauté d'Agglomération	
61 ACHATS SERVICES EXTERIEURS		Conseil Général	
Location matériel		Conseil Régional	
Location locaux		Etat	
Entretien et réparation		Fonds Européens	
Autres		Autres organismes publics	
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS		Organismes sociaux	
Intermédiaires et honoraires		Organismes privés	
Publicités/publications		Aides à l'emploi	
Déplacements/missions et réceptions		75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
Services bancaires		Dons	
Licences (part fédérales)		Emprunts	
Frais télécommunication		Autofinancement	
Autres			
63 IMPOTS ET TAXES			
Taxes sur les salaires		76 PRODUITS FINANCIERS	
Impôts			
SACEM		77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	
64 CHARGES DE PERSONNEL			
Salaires bruts		78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
Charges patronales			
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
66 CHARGES FINANCIERES			
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
SOUS TOTAL DES DEPENSES		SOUS TOTAL DES RECETTES	
86 Emplois des contributions volontaires en nature		87 Contributions volontaires en nature	
Personnel bénévole		Bénévolat	
Mise à disposition des biens et prestations		Dons en nature	
TOTAL DES DÉPENSES		TOTAL DES RECETTES	

MONTANT SOLLICITE AUPRÈS DE LA VILLE DU PUY EN VELAY AU TITRE DE L'ANNÉE 2024 (ou saison 2023 /2024):€

FICHE 8 – CALCUL DE LA SUBVENTION/ ASSOCIATIONS SPORTIVES

(à compléter **UNIQUEMENT** pour les associations sportives)

■ CRITERE N°1 : LICENCIES

Ne peuvent être inscrits que les adhérents du club licenciés à une fédération sportive **sur la saison 2023-2024.**

Les licenciés ne peuvent être comptés deux fois (exemple : un licencié compté en tant que dirigeant ne peut être comptabilisé dans la catégorie licencié hommes ou femmes)

Fournir une **attestation signée** du comité départemental ou régional mentionnant le **nombre** de licenciés selon les catégories définies ci-dessous.

CATÉGORIE	AGE	NOMBRE DE LICENCIES
<i>Dirigeants</i>		
<i>Jeunes</i>		
<i>Hommes</i>		
<i>Femmes</i>		
<i>Personnes en situation de handicap</i>		
TOTAL		

Dirigeants

Inscrire le nom de chaque dirigeant ainsi que sa fonction au sein du club

NOM	PRÉNOM	FONCTION

■ **CRITERE N°4 : PRATIQUE SPORTIVE NON COMPETITIVE**

Indiquer le nombre d’heures de pratique sportive hebdomadaire encadrée proposée auquel a pu participer **un adhérent** lors de la **saison dernière(2022-2023)**

Dans la semaine :

■ **CRITERE N°5 : PARTICIPATION A LA VIE DE LA CITE**

Si votre association adhère à l’Office des sports communautaire cocher la case

Indiquer le nombre d’heures assurées par vos éducateurs pendant **la saison précédente** dans le cadre des animations municipales

- à l’animation sport-seniors H
- à l’école municipale de sports H
- à l’opération ticket sport H

Dans le cas où votre association a mené des actions ponctuelles dans le cadre d’animations de quartier ou en direction d’un public handicapés pendant **la saison précédente**, remplir le tableau ci-dessous. Les compétitions habituelles organisées dans le cadre de votre fédération ne sont pas prises en compte.

	<i>LIEU DE L’ACTION</i>	<i>ORGANISME PARTENAIRE</i>	<i>NOMBRE D’HEURES</i>	<i>DESCRIPTION DE L’ACTION</i>
<i>ACTION N°1</i>				
<i>ACTION N°2</i>				
<i>ACTION N°3</i>				
<i>ACTION N°4</i>				

